



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N°07-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 28 février 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 28 février 2023</i>	<b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, M. Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.
<i>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 7 mars 2023 au 7 mai 2023</i>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> Mme LE BELLEC Florence ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe M. GARIN Bertrand ayant donné pouvoir à M. RANCHER Jacques Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à Mme DEGOUTTE Marie-Laure Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre Mme WELLNER Valérie ayant donné pouvoir à Mme BINEAU Pierrette Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme CARRIOL Pauline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. MARTINEZ René ayant donné pouvoir à Mme PODEVIN Cécile
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 25</i>	<b>ABSENTS :</b> M. ROUGER Philippe Mme TAVERNIER Brigitte MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe  <b>Secrétaire de séance :</b> M. LORIN Pierre
<b>OBJET : Lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature – signature d'une convention tripartite entre les restaurants McDonald's, la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil et la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud</b>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT**, que la crise Covid a favorisé la multiplication des ventes à emporter et par conséquent entraîné l'augmentation du volume de déchets emballages, papiers sur le territoire communal,

**CONSIDERANT**, l'intérêt à traiter les dépôts sauvages liés notamment à la restauration rapide,

**CONSIDERANT**, que les déchets sauvages, souvent associés à la restauration rapide peuvent affecter l'image du territoire communal,

**CONSIDERANT**, la charte nationale « Lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature » signée en décembre 2021 par l'association des Maires de France (AMF), Citéo et Mc Donald 's France,

**CONSIDERANT**, l'intérêt d'engager la démarche sur le territoire communal en concertation avec le propriétaire du restaurant Mc Donald 's et de Grand Paris sud par la signature d'un Plan Emballage Abandonné,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Délibération 7/11 – feuillet 1/2

**DECIDE** d'adhérer à la convention tripartite de partenariat avec Mc Donald 's et les 9 communes de Grand Paris Sud pour la mise en place du « Plan Emballages Abandonnés sur le territoire de Grand Paris Sud Sénart ».

**AUTORISE** en conséquence le Maire à signer la convention et les documents relatifs à ce projet.

**DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL

Le secrétaire de séance



Délibération 7/11 - feuillet 2/2